

AVIS TECHNIQUE N°8

DEMANDEUR :

Société : CLARINS

Date de la demande : 01/07/2008

DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE

Description :

- * Dénomination : **Sac CLARINS générique**
- * Description : **Sac en papier + cordelette plastique**
- * Contenance : -
- * Dimension (cm) : -
- * Masse (g) : **118 g (vide)**
- * Matériaux constituants : **Papier pelliculé + cordelette plastique + étiquette**

ÉVALUATION :

IMPACTS

Collecte et Tri	Favorable au rendement de tri : oui							
Conditionnement en balles	Favorable à la mise en balles : oui							
Recyclage	Taux de liquide résiduel *: - Taux d'humidité potentielle **: - Risque de pollution biologique : non							
Étapes du recyclage	Corps de l'Emballage			Système de fermeture	Options	Additifs		
	Papier /Carton	Plastique	Aluminium		Fenêtre	Vernis	Encre	Colle
Rendement fibreux	Fort	⚠	Néant	Néant	Néant	∅	∅	∅
Matières dissoutes et colloïdales	∅	∅	Néant	Néant	Néant	∅	∅	∅
Énergie de pulpage	∅	∅	Néant	Néant	Néant	∅	∅	∅

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel

⚠ Attention ∅ Pas d'impact ⌘ En cours d'étude ➤ Impact environnemental

Comité d'Évaluation de la Recyclabilité des Emballages en Papiers - Cartons

AVIS

COMMENTAIRE DU C.E.R.E.C :

Le sac en papier CLARINS générique est recyclable dans la catégorie 5.02, sorte de la norme NF EN 643.

CONCLUSION DU C.E.R.E.C :

Le CEREC émet un avis favorable quant à la recyclabilité de cet emballage. Il est néanmoins recommandé de remplacer la cordelette en matière plastique par une poignée en fibre cellulosique afin d'augmenter le taux de recyclage.

VALIDATION DES MEMBRES DU C.E.R.E.C :

Date de validation de l'avis technique : le 07/10/2008

 ECO EMBALLAGES	J. MOORS	
 REVIPAC GARANTIE DE RECYCLAGE	P. HEINRICH	